



Conduite état alcoolisé avec récidive

Par **nucl039**, le **22/09/2014** à **16:21**

Bonjour

Mon fils a eu un accident de voiture ce matin avec 0.8 g d'alcool dans le sang. Il a déjà eu une suspension de 5 mois en nov 2011 pour la mm raison mais n'a reçu aucune condamnation en dehors de la suspension et des amendes. il n'avait plus que 3 points sur son permis et donc les gendarmes l'ont gardé. que risque-t-il? peut-il encore faire une stage de récupération de points avant le jugement pour éviter l'annulation?

merci de par anticipation pour votre réponse.

ps: je me resitue dans le bon espace et je réponds à votre question: 1ère condamnation avec ordonnance pénale correctionnelle.

Par **Avocat Pénaliste**, le **03/10/2014** à **20:53**

Bonjour,

Votre fils risque principalement une convocation devant le Tribunal correctionnel pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique. Il est quasi acquis que le permis lui sera retiré au vu du fait qu'il ne lui restait plus que trois points.

Cordialement,

<http://www.sba-avocats.com/>